Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-219106499-20230703-2023_033-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'Essonne

Membres

afférents au Conseil: 23

en exercice: 23

ayant pris part à la délibération : 23 Date de convocation : 28 juin 2023 Date d'affichage : 28 juin 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERT LE PETIT DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 03 juillet 2023

Le 3 juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, de la commune de Vert le petit, dûment convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois s'est réuni sous la présidence de Laurence BUDELOT, Maire.

Présidente: Laurence BUDELOT

<u>Etaient présents</u>: Laurence BUDELOT, Jean-Michel LEMOINE, Marie-José BERNARD, Vincent MERCIER, Laure VIEIRA, Gérard BOULANGER, Jennifer ARNAUD, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Miguel PAIVA, Audrey L'HER, David DUNEAU, Eliane ZÉNÉRÉ, Sylviane MAZET, Daniel ROUM, Sophie MERCIER, Odile BEOT, Chantal MASSILAMANY, Laurent BÉGOT, François-Jean LEROY

Absents ayant donné pouvoir :

Denis BOULANGER représenté par Gérard BOULANGER Olivier HOURDOU représenté par Odile BEOT Vincent BERNIER représenté par Chantal MASSILAMANY

Secrétaire de séance : Miguel PAIVA est désigné comme secrétaire de séance

2023-033 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUIN 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 JUIN 2023 communiqué à chacun des membres du Conseil

Après avoir délibérés à L'UNANIMITE les membres du conseil municipal siégeant lors de la séance du 9 juin 2023

APPROUVENT le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023 tel qu'annexé

Fait les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents POUR EXTRAIT CONFORME A Vert le Petit, le 5 juillet 2023

Le Maire, Laurence BUDELOT Département de l'Essonne

MAIRIE DE VERT LE PETIT 91710

Tél: 01.64.93.24.02

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Procès-verbal

Le 9 juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, de la commune de Vert le petit, dûment convoqué le trente un mai deux mille vingt-trois s'est réuni sous la présidence de Laurence BUDELOT, Maire.

Présidente : Laurence BUDELOT

<u>Etaient présents</u>: Laurence BUDELOT, Jean-Michel LEMOINE, Marie-José BERNARD, Vincent MERCIER, Laure VIEIRA, Gérard BOULANGER, Jennifer ARNAUD, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Denis BOULANGER, Miguel PAÏVA, Audrey L'HER, Eliane ZÉNÉRÉ, Sylviane MAZET, Sophie MERCIER, Odile BEOT, Chantal MASSILAMANY, Laurent BÉGOT, François-Jean LEROY

Absents ayant donné pouvoir :

Vincent MERCIER représenté par Sophie MERCIER David DUNEAU représenté par Gérard BOULANGER Vincent BERNIER représenté par Chantal MASSILAMANY Olivier HOURDOU représenté par Odile BEOT

Secrétaire de séance : Audrey L'HER est désignée comme secrétaire de séance

Début de séance : 19h00

2023-026 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2023

Les membres du conseil municipal siégeant lors de la séance du 17 avril 2023

APPROUVENT le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2023

<u>2023-027 DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023</u>

Après les opérations de vote, Madame le Maire proclame les résultats ci-dessous :

Coc Dolle	Communes de 1 000 habitants et plus
COMMUNE: Ver L Pet.	annexe au procès-verbal de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

FEUILLE DE PROCLAMATION nº 1/.....1

annexée au procès-verbal des opérations électorales

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle II ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) ²
Me BODEL OT Lamence	Liste fonouseau Verois	De legna
Mr LEHOINE San Hicker	Liste Renouveau Vertous	
Me BERNARD Marie Jox	Liste Renouseau Vertous	Delegué
MA PAIVA Mignel	Liste Renoweau Vertous	Delegne.
Me Viera Laure	Liste Renauseau Vartoss	
Mr DAlmai Arnaud	Liste Penanyean Vertous	
Me BEOT Odile	Liste Colum Vertores	. 0
M & BERVIER Jonces	Liste Colux Verocis	
M e ARNAUD Jenuile	Liste Re nouseau Vestous.	0 1
MA ROUM Doniel	Liste Benouseau Vertres	
Me ZENERE Eliane	Liste Renaulau Valors	
M	Liste	
М	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
М	Liste	
M	Liste	
М	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
<u>M</u>	Liste	
M	Liste	
М	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
М	Liste	
М	Liste	
М	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
M	Liste	
М	Liste	
M	Liste	

Les istes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de sylfrages obtenus. Les élus sont énumérées dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste. En cas de besoin, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.

<u>2023-028 REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET</u> ELEMENTAIRES

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse,

Après avoir entendu l'exposé de Madame VIEIRA, maire adjointe à l'enfance et la jeunesse, et délibérer, le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame VIEIRA, et délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**

APPROUVE le règlement des accueils de loisirs maternels et élémentaires

Chantal MASSILAMANY demande des corrections concernant certains termes qui ont été validé en commission.

Laure VIEIRE accepte les corrections.

2023-029 TARIFS DEMI-JOURNEE POUR LE CENTRE DE LOISIRS

VU l'avis favorable de la commission jeunesse du 24 mai 2023 Après avoir entendu l'exposé de Madame VIEIRA, maire adjointe à l'enfance et la jeunesse, et délibérer Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE**

FIXE les tarifs demi-journée conformément au tableau ci-dessous.

PRECISE qu'ils seront applicables jusqu'au 31/08/2023 sur les vacances scolaires

Tarifs demi-journée jusqu'au 31/08/2023

	ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE		
	Tarifs 1/2 journée		
QF1	3.91 €		
QF2	5.86 €		
QF3	7.81 €		
QF4	9.39 €		
QF5	11.27 €		
QF6	13.15 €		
QF7	15.02 €		
Qfext	18.78 €.		

	ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELLE		
	Tarifs 1/2 journée		
QF1	5.17 €		
QF2	7.76 €		
QF3	10.35 €		
QF4	12.44 €		
QF5	14.92 €		
QF6	17.41 €		
QF7	19.90 €		
Qfext	24.87 €		

2023-030 DECISION MODIFICATIVE N°1

VU l'avis favorable de la commission finances du 01 juin 2023 Après avoir entendu l'exposé de Madame MERCIER, Conseillère déléguée au budget, et délibérer à, le Conseil Municipal

VALIDE à l'UNANIMITE la décision modificative n°1

Laurent BÉGOT demande des précisions l'opération des terrains de tennis.

Sophie MERCIER indique que la modification est liée aux dernières appels d'offres.

Chantal MASSILAMANY demande des précisions concernant l'opération transition écologique et énergétique.

Sophie MERCIER précise que l'installation de LED dans les bâtiments communaux a été rajoutée suite à la notification de la subvention.

2023-031 MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE A PARTIR DU 19 JUIN

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 24 h00 heures à 05 heures à partir du 19 juin selon que les horloges astronomiques seront installées et/ou programmées.

AUTORISE Madame le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Patricia AUER demande s'il est possible de faire une alternance entre l'allumage des candélabres un sur deux.

Laurent BÉGOT signale qu'il n'y a pas d'éclairage à proximité de certains arrêts de bus et qu'il serait intéressant de revoir certains candélabres à allumer.

Denis BOULANGER indique que la sélection des candélabres qui sont en fonctionnement la nuit peut être modifié.

Laurence BUDELOT indique que le marché à performance énergétique qui va être lancé permettra d'adapter la situation.

Odile BÉOT craint une recrudescence d'incivilités et d'atteintes aux biens.

Denis BOULANGER indique que suite à la réunion de gendarmerie et des statistiques d'autres communes, il s'avère qu'il n'y a pas une augmentation de délits types vols de voitures...

Laurence BUDELOT précise qu'elle se rapprochera de la gendarmerie afin de faire le point à ce sujet.

2023-032 DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la MAJORITE

Pour: 18

Abstentions: 5 (BERNIER, MASSILAMANY, BEGOT, BEOT, HOURDOU)

DESIGNE Madame Raymonde GAIOTTI en qualité de référente déontologue pour les élus de Vert-le-Petit

PRECISE elle est désignée pour toute la durée du mandat du maire.

PRECISE elle sera saisie par mail à l'adresse suivante :

<u>referentdeontologue-elus@ccvalessonne.com</u>, et que ses avis seront rendus par ce même canal, moyennent une indemnité de 80 € par dossier.

PRECISE elle pourra être saisie pour avis par un élu sur toute question le concernant personnellement relative à l'application de la charte de l'élu local et des lois applicables en la matière.

Chantal MASSILAMANY indique qu'autre personne s'est portée candidate.

Laurence BUDELOT indique qu'elle n'a reçu aucune candidature mais qu'elle ne peut pas reporter ce point.

Elle dit qu'elle veut bien recevoir d'autres candidatures.

DECISIONS DU MAIRE

2023- 019	11/04/2023	Contrat de dératisation et désinsectisation des bâtiments de la commune	Objet :	Contrat annuel de dératisation (rats, souris) et désinsectisation (blattes) bâtiments communaux	
			Prestataire :	3 DHR	
			Prestation :	Travaux d'espace verts de type tonte, tailles des digues et débroussaillage	
			Date :	2 passages AVRIL - OCTOBRE	
			Coût :	1560 € TTC	
2023- 020	05/05/2023	Contrat de cession U2 PROJECT	Production:	AG PROD	
			Artiste :	U2 PROJECT	
			Montant :	Total : 2 500€ TTC	
				Acompte	
				Solde	
			Nature de la prestation :	Festival C'est du Live édition 2024	
			Date et lieu :	samedi 13 janvier 2024, Gymnase Roger Bambuck	
2023-	19/05/2023	Contrat de cession le renard à plumes	Production:	Le renard à plumes	
021			Artiste :	Sébastien BUFFET	
			Montant:	Total: 740 TTC	
				Acompte	NON
				Solde	
			Nature de la	FËTE DE L'ENVIRONNEMENT	
			prestation :	W. O. J	
			Date et lieu :	samedi 3 juin à16h30 Médiathèque	

QUESTIONS DIVERSES

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Questions de Mme Odile BÉOT :

1) Lors du conseil municipal du 24 novembre 2021, nous avions demandé s'il était possible de configurer la boîte mail de la mairie pour qu'elle envoie des accusés de réception ou de lecture car les habitants envoient des mails et ne savent pas s'ils sont lus. Notre demande avait été acceptée mais, visiblement, cela n'a pas encore été mis en place. Est-ce qu'il serait possible d'avancer sur ce sujet ?

Laurence BUDELOT indique que notre système ne permet pas l'envoi d'un accusé réception automatique et invite les administrés à sélectionner lors de l'envoi de leur mail un accusé de réception et ou de lecture.

2) Plusieurs incendies d'origine électrique ont récemment eu lieu dans notre commune. Serait-il possible d'enquêter sur éventuel problème électrique général ? Il y a également beaucoup de micro-coupures.

Laurence BUDELOT précise qu'il y a eu un incendie au sein des bâtiments communaux et qu'il n'y a pas de dysfonctionnement sur les lignes basses tensions.

Denis BOULANGER indique que les incendies proviennent de chez des particuliers et invite les administrés à procéder à une révision de leurs compteurs électriques.

Question de Mme Chantal MASSILAMANY

1) Lors du week-end des 28 et 29 mai, de nombreux Vertois ont constaté la grande quantité de déchets laissés dans les étangs. Lors du conseil municipal du 17 avril dernier, on nous avait rassuré qu'il y aurait un aménagement des horaires de la police municipale et un renfort par une société de gardiennage. Est-ce que les plannings ont été revus et quand la société de gardiennage va-t-elle intervenir?

Laurence BUDELOT indique qu'elle a constaté ce week-end un dépôt sauvage et non plusieurs.

Elle précise que le planning des agents de la Police Municipale va être modifié et doit passer en Comité Social Technique avant d'être validé.

Patricia AUER dit qu'une société de gardiennage interviendra comme chaque année du 1^{er} week-end de juillet jusqu'au 3^e week-end du mois d'août le samedi.

Question de M. Laurent BÉGOT

1) Lors du conseil municipal du 21 septembre 2022, nous avions posé une question concernant un problème d'écoulement des eaux de pluie au complexe sportif. Nous avions d'ailleurs présenté des photos suite à bel orage. Y a-t-il eu des suites ? Des travaux sont-ils prévus ?

2)

Gérard BOULANGER indique que des réparations ont été éffectuées.

3) Nous avons tous remarqué la mise en peinture fluo de nombreux avaloirs de bordure de trottoir. Beaucoup d'avaloirs sont cassés et c'est également le cas de deux bouches d'égout aux étangs. Des réparation d'urgence sont-elles prévues.

Laurence BUDELOT indique que les avaloirs de bordure de trottoirs vont être renforcés et seront réparés lors de la requalification de centre-bourg.

Elle précise qu'au niveau des étangs ceux-ci seront rebouchés car il s'agit de regards avec des compteurs qui ne sont plus utilisés.

Fin de séance : 21h

Le Maire, Laurence BUDELOT Le secrétaire, Audrey L'HER

a undust